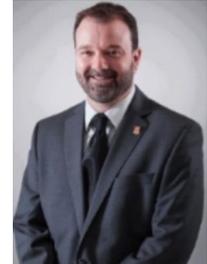




Clin d'œil sur la vie municipale

MUNICIPALITÉ DE SAINT-PIERRE-DE-L'ÎLE-D'ORLÉANS

Rapport du maire



Chers citoyens et citoyennes,

C'est avec fierté que je vous présente le rapport annuel de la situation financière de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans.

Cette présentation fait suite au dépôt du rapport financier du trésorier de la Ville et du rapport du vérificateur externe pour l'exercice terminé au 31 décembre 2019, lequel fût déposé au conseil municipal. Ces rapports font état de la situation financière de la Municipalité, présente l'état du surplus accumulé et fait état des principales réalisations.

RÉSULTATS 2019

Le rapport financier pour l'année 2019, tel qu'il a été vérifié par Mallette S.E.N.C.R.L., fait état de revenus des activités de fonctionnement de 2 198 117 \$ et de charges de 1 905 297 \$, excluant l'amortissement. En tenant compte des différents éléments de conciliation à des fins fiscales (amortissement, financement à long terme, remboursement de la dette, etc.), les états financiers indiquent que la Municipalité a réalisé un surplus de fonctionnement de 119 158 \$, ce qui porte l'excédent accumulé non affecté à 237 055 \$ au 31 décembre 2019. En outre, la Municipalité a réalisé le remboursement d'une somme de 172 849 \$ sur la dette à long terme.

La rigueur, le dynamisme et les efforts du conseil municipal et du personnel de la Municipalité ont permis de dégager un surplus, tout en assurant un service de qualité à une population en croissance.

<i>Année</i>	<i>Population</i>	<i>Pourcentage d'augmentation</i>
2020	2102	+4,8 %
2019	2005	+15,4%
2018	1737	+3,5%
2017	1679	-2,6 %
2016	1723	

Source : Décrets de population pour 2016-2017-2018-2019-2020 – Municipalités locales, arrondissements, villages nordiques et territoires non organisés.

PRINCIPALES RÉALISATIONS

Au cours de l'exercice financier 2019, l'administration municipale a réalisé des investissements pour un montant total de 1 672 083 \$, incluant des subventions de 1 295 917 \$.

Dans les réalisations les plus importantes, le réaménagement de la bibliothèque Oscar-Ferland et des bureaux municipaux figure parmi les projets réalisés en 2019. Avec ces nouveaux locaux, le conseil municipal veut mettre à disposition de ses citoyens et citoyennes un lieu de proximité, de rencontres, d'écoute et d'information. Le coût global de cette opération s'élève à 612 284 \$. De cette somme, la Municipalité a reçu deux subventions de 135 000 \$ de chacun des gouvernements fédéral et provincial. Un second projet d'envergure a été réalisé avec le prolongement des égouts dans le secteur du Chemin du Carrefour et de l'Avenue de l'Anse. Le financement de ce projet d'une somme de 1 013 700 \$ est assumé par le gouvernement du Québec, via le programme de la taxe sur l'essence.

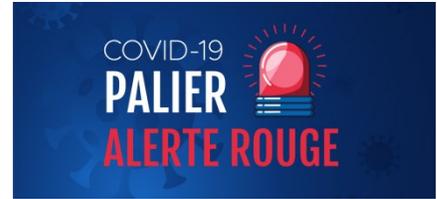
Je suis fier que la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans continue à investir et utiliser les subventions disponibles afin de rendre à la population un service qui réponde aux attentes, le tout en respectant les paramètres de notre capacité financière.

Je souhaite également remercier tous les citoyens et citoyennes qui font confiance à une solide équipe composée de gens passionnés et performants, ainsi que tous ceux et celles qui se sont impliqués pour faire de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans un endroit où il fait bon vivre. Enfin, je m'engage à déployer autant de rigueur et à redoubler constamment d'efforts dans la gestion de nos ressources et de poursuivre sur cette lancée.

Vous avez des questions, n'hésitez jamais à nous contacter.

Sylvain Bergeron, Maire

État de la situation : COVID -19



En vertu d'une « alerte rouge » du gouvernement du Québec, la Municipalité se voit dans l'obligation de prendre les décisions suivantes :

- Fermeture de l'accès aux bureaux municipaux. Pour toute demande ou question, la population est invitée à communiquer par téléphone au 418-828-2855 ou par courriel à info@stpierreio.ca. Les employés demeurent disponibles du lundi au jeudi, de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30, ainsi que le vendredi de 8 h à 12 h.
- Fermeture de la bibliothèque.
- Reprise des rencontres du conseil municipal à huis clos.
- Annulation de la Fête de la rentrée et de la session de loisirs d'automne.
- Impossibilité de réserver des salles.
- Report au printemps du Méga-recyclage, sous réserve de l'état de la pandémie.

La Municipalité continue à faire preuve de vigilance et à collaborer avec les autorités gouvernementales, soit le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Capitale-Nationale et la direction régionale de la sécurité civile.

Une aide additionnelle de 15 000 \$ pour dépister les défauts aux équipements d'égout sanitaire



Bonne nouvelle!

La Municipalité est heureuse de porter à la connaissance de la population qu'elle recevra une subvention de 15 000 \$ du Programme d'aide à la voirie locale (PPA-CE). Ce programme permet de financer presque entièrement le dépistage des raccords inversés dans le réseau d'égout.

Les raccords inversés peuvent représenter une source de pollution dans les cours d'eau et les milieux humides. La qualité de l'eau est primordiale au maintien de la biodiversité et de notre qualité de vie.

Réforme cadastrale – changement de numéro de matricule

En mai dernier, la population a été informée de modifications effectuées au rôle d'évaluation foncière, faisant suite à la réforme cadastrale initiée par le gouvernement du Québec. Chaque propriété possède dorénavant de **nouveaux numéros de lot et de matricule**.



Compte tenu de ce changement, chaque citoyen ou citoyenne doit **modifier ces informations** lors des prochains **paiements de taxes par l'entremise du Web** de son institution financière.

Entreposage de véhicules récréatifs



L'entreposage de véhicules récréatifs à plus d'un mètre (1 m) des lignes de terrain est autorisé uniquement en cour latérale et arrière.



Un véhicule récréatif ne peut pas être entreposé sur un terrain vacant en vertu du règlement de zonage.



L'occupation permanente ou semi-permanente d'une roulotte est interdite sur tout le territoire de la municipalité. Toutefois, l'entreposage des roulettes ou remorques de camping est autorisé pourvu que personne n'y réside. En tout temps, une telle roulotte ne peut être considérée comme un logement.

Dates importantes à retenir

Voici une liste de dates importantes à retenir concernant les services municipaux :

- La collecte des encombrants : 26 octobre
- La collecte des feuilles : 6 novembre et 13 novembre
- La pose des garages : 15 octobre au 1er mai
- La collecte des sapins : 2ième semaine de janvier

